

DECLARATION FSU
F3SCT DU 6 FEVRIER



Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCT,

Avant toute chose, permettez-nous d'avoir une pensée pour les équipes éducatives, la communauté scolaire et l'ensemble de la population de Mayotte. L'État doit reconstruire et investir pour la jeunesse de ce territoire.

Cette instance de la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail se tient au lendemain du rejet d'une motion de censure d'un "nouveau gouvernement" de plus, sur un énième "nouveau budget". Mais c'est pourtant bien un air de déjà vu qui domine. Malgré les récentes annonces de Mme Borne sur son "combat" pour empêcher de nouvelles suppressions de postes, il est difficile de croire à un changement de cap ou à une prise de conscience qui seraient pourtant salutaires pour notre institution.

Une certaine classe politique a décidé de faire des fonctionnaires les boucs-émissaires d'une dette dont ils ne sont pas la cause. Les choix économiques des gouvernements Macron ont creusé le déficit. Ses choix politiques semblent pousser la population à la méfiance non seulement vis-à-vis de leurs représentants politiques mais aussi vis-à-vis de tous les représentants de l'Etat, ce que sont les fonctionnaires.

Le 19 novembre dernier, la proposition de loi l'ex-ministre de la Fonction publique, a suscité une grande colère dans la Fonction Publique, qui s'est sentie stigmatisée, alors même qu'elle est malmenée par des années de restrictions budgétaires, d'attaques statutaires et de politiques de déconstruction des services publics. Le passage, à 90 % de la rémunération en arrêt-maladie pour les fonctionnaires, aura des conséquences graves sur la santé des personnels et leurs conditions de travail. Pour eux, cette mesure est d'autant plus vexatoire qu'un certain nombre de maladies sont contractées sur les lieux de travail. Cette mesure est inacceptable et la FSU s'engage pleinement pour qu'elle ne se mette pas en place, il en va de la santé des personnels et du fonctionnement des services publics.

Dans le contexte de restrictions budgétaires et d'austérité, la double tutelle État-collectivité inquiète également. Toutes les collectivités territoriales que ce soit la Région, les départements, mais aussi les communautés de communes et les mairies, se demandent comment l'entretien, la maintenance et les travaux nécessaires pourront être garantis partout. Ce sont pourtant de ces budgets aussi dont dépendent la santé et la sécurité des personnels.

Le 11 février 2025 marquera les 20 ans de la loi n° 2005-102, une étape clé pour l'égalité des droits et des chances des personnes vivant avec un handicap. Cet anniversaire offre l'opportunité de revenir sur les avancées réalisées, tout en mettant en lumière les défis restant à relever.

Dans les Landes, il y a à peine une dizaine d'années, tous les enfants notifiés étaient accompagnés à hauteur de leurs besoins. Depuis peu, les services de l'Education Nationale ne sont plus en capacité budgétaires de garantir à tous ces enfants un accompagnement respectant les notifications.

Sans parler du traitement administratif, financier et humain des AESH, personnels les plus précaires de l'Education Nationale : salaires non rémunérés en temps et en heure malgré la signature d'avenants, SFT non perçus, des modifications d'emploi du temps et/ou de missions en cours d'année...

Je sais encore les chantiers colossaux qui sont devant nous" a reconnu Mme Parmentier-Lecocq, Ministre déléguée chargée de l'Autonomie et du handicap ce 28 janvier 2025. Ces chantiers nécessitent un budget à la hauteur car l'école inclusive c'est l'école de toutes et tous : toutes celles et ceux qui sont reconnus en situation de handicap, toutes celles et ceux qui nécessitent une adaptation dans leur parcours scolaire, toutes celles et ceux dont la culture familiale est éloignée de la culture scolaire, toutes celles et ceux dont on n'entend jamais parler...

Dans un autre registre, c'est avec le plus grand soulagement que les écoles et établissements ont reçu la semaine dernière le courrier de la Rectrice concernant toutes les informations relatives aux mesures de protection et d'accompagnement à disposition de tous les personnels de l'académie de Bordeaux en cas d'agression sur leur lieu de travail dans le cadre de la mise en œuvre du plan tranquillité. Enfin !

Dans les Landes, le nombre de signalements concernant l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers est inquiétant. Ces situations quand elles entraînent des violences, devraient désormais être immédiatement et automatiquement reconnues comme des accidents de service pour tous les personnels.

Dans le premier degré et les services, le manque de personnels remplaçants, même pour les remplacements anticipables, fragilise le fonctionnement des écoles, surcharge les classes, dégrade les conditions de travail et les conditions d'apprentissages de toutes et tous. Prévoir et assurer le remplacement des fonctionnaires et contractuels, tout comme garantir la santé et la sécurité des personnels, sont de votre responsabilité.

Toujours dans le premier degré, les programmes de maths et de français de cycle 1 et 2 se mettent en place à marche forcée dans les académies. Toutes les formations engagées depuis la rentrée sont annulées et remplacées par des formations sur les nouveaux programmes. Ces programmes de maths et de français, largement rejetés par le CSE, sont très mal accueillis sur le terrain et imposer des formations et des pratiques aux enseignant·es n'est pas un signe de confiance. Vous courez le risque que ces programmes ne soient pas mis en place, les enseignant·es sont excédé·es par des méthodes injonctives qui mettent à mal le sens même de

leur métier.

Dans le second degré, l'instauration à marche forcée des différentes réformes, voie pro, "choc des savoirs" en collège, a contribué à désorganiser les équipes, les emplois du temps et a mis à mal la liberté pédagogique. C'est tout le sens que les collègues pouvaient attribuer au métier qui s'en trouve déstabilisé. La priorité des différents ministres devrait être de répondre aux besoins exprimés par les fonctionnaires de l'Education Nationale sur le terrain dans l'intérêt des élèves, plutôt que des mesures de communication relevant de visées électoralistes.

La FSU a des ambitions pour l'Ecole. Là où les personnels exercent leur travail dans les meilleures conditions humaines et matérielles, les élèves sont épanouis et en réussite. C'est pour le bien de toute la communauté éducative qu'il faut améliorer les conditions de travail des personnels en redonnant du sens à nos métiers. La F3SCT a tout son rôle à jouer dans ce processus. Travaillons à créer des espaces de travail sereins, solidaires et apaisés.